



**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service des Installations Classées  
6, Quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1**

Herbignac, le 06 août 2020

**Lettre recommandée avec AR**

**OBJET** : SAS Herbignac Cheese Ingredients - Demande d'autorisation environnementale  
Dossier suivi par Mme Petiteau

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. Patrick PLAUCHUD, Directeur Général du Pôle Ingrédients et Nutrition EURIAL, sollicite une nouvelle autorisation environnementale pour notre laiterie Herbignac Cheese Ingredients située à Herbignac (44), dont l'activité est autorisée par l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2006 modifié.

Pour pérenniser notre activité de production de mozzarella et de caséine à Herbignac, nous envisageons la construction d'une nouvelle unité de séchage qui permettra d'améliorer la valorisation des coproduits, et assurera l'autonomie de leur séchage sur site.

Cette nouvelle unité comprendra un atelier de concentration, une tour de séchage n°3 et un atelier d'ensachage. Elle remplacera la tour de séchage n°1 qui sera progressivement mise hors service après le démarrage de la nouvelle unité.

Le projet présenté intègre également les aménagements suivants :

- Extension du quai d'expédition de la fromagerie ;
- Réaménagement des bassins de régulation et de rétention des eaux pluviales ;
- Actualisation et extension du plan d'épandage des boues biologiques et d'irrigation des eaux traitées.

La capacité de production de mozzarella n'évoluera pas et restera inférieure à 130 t/j en moyenne.

La production de poudres sera portée de 100 t/j à 150 t/j et l'expédition de coproduits liquides diminuera en parallèle de 325 t/j à 95 t/j.

Ainsi, la capacité production totale de l'établissement sera de 375 t/j de produits finis au terme du projet, capacité inférieure au seuil de 640 t/j autorisé au titre de la rubrique ICPE n°3642-1.

Compte tenu des enjeux de ce dossier, nous avons pris la décision de procéder directement au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale intégrant une évaluation environnementale sans passer par une demande préalable d'examen au cas par cas.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'autorisation environnementale, ainsi que le formulaire CERFA 15964\*01 complété.

Le dossier comporte les éléments suivants conformément aux articles L122 et suivants du code de l'Environnement :

- Pièce 1 : note de présentation non technique du projet ;
- Pièce 2 : mémoire résumé non technique ;
- Pièce 3 :
  - Partie 1 : étude d'impact : notice de renseignements et de description du projet ;
  - Partie 2 : étude d'impact sur l'environnement ;
  - Partie 3 : évaluation des risques sanitaires ;
  - Partie 4 : étude de dangers ;
- Pièce 4 : dossier d'actualisation et d'extension du plan d'épandage ;
- Les annexes et les plans.

Par ailleurs, nous sollicitons l'autorisation de fournir le plan de masse localisant l'ensemble du site à une échelle réduite au 1/1500ème.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

**M. Patrick PLAUCHUD**

**Directeur Général**

**Pôle Ingrédients et Nutrition EURIAL**



 **Herbignac Cheese Ingrédients**  
**La Gassun - 44410 HERBIGNAC**  
Tél. 02 40 00 37 00 - Fax. 02 40 88 93 65  
SAS au capital de 30 030 000 euros  
RCS 493 056 188 Saint-Nazaire  
Siret 493 056 188 00011 - Code APE/NAF 107

PJ : Dossier de demande d'autorisation environnementale

PJ : Formulaire CERFA 15964\*01